4 CONNECT
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 16 rue des 4 cheminées – 2nd étage
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS 823 675 350 NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 16 SEPTEMBRE 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1 034 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 034 euros
A la réserve légale	52 euros
Le solde	982 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 264 402 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Présidente, Bérengère LEMOUEL

SAS 4 CONNECT
16 RUE DES 4 CHEMINEES
92100 BOULOGNE
SIRET 823 675 350 00032

(1)

BILAN - ACTIF

N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : 4 CONNECT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 2B AVENUE DESFEUX 92100 BOULOGNE BILLANCOURT — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 2 3 6 7 5 3 5 0 0 0 0 2 4 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 669 150	AG 1 002 872	666 278	570 583
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	63 322	AU 50 427	12 895	15 222
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	5 000	BI	5 000	5 000
	TOTAL (II)	BJ	1 737 472	BK 1 053 300	684 172	590 805
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		2 154
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 154 431	BY	1 154 431	1 498 884
	Autres créances (3)	BZ	22 099	CA	22 099	24 760
	Capital souscrit et appelé, non versé	CR		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	940	CG	940	55 416
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 178	CI	2 178	2 287
	TOTAL (III)	CJ	1 179 649	CK	1 179 649	1 583 501
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 917 121	IA 1 053 300	1 863 822	2 174 306

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes | CP | (3) Part à plus d'un an | CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations | Stocks | Créances

Cerfa 50206

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Acte fait en original à Boulogne le 4 Président

SAS 4 CONNECT 18 RUE DES 4 CHEMINEES 92100 BOULOGNE SIRET 823 675 350 00032

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise : 4 CONNECT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	352	310
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	263 420	262 621
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 034	841
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	364 805	363 772
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	66 498	63 367
	TOTAL (III)	DR	66 498	63 367
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	527 595	570 637
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	334 421	476 369
	Dettes fiscales et sociales	DY	566 893	700 161
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 609	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 432 518	1 747 168
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 863 822	2 174 306

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 432 518	1 747 168
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	414 567	272 691

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : 4 CONNECT — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		558 732
	Production vendue — Biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue — Services*	FG	1 661 572	FH		FI	1 661 572	2 097 662
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 661 572	FK		FL	1 661 572	2 656 394
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	355 865	359 507
	Subventions d'exploitation					FO	14 253	18 000
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP		8 189
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1	3 500	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 933	113
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	2 037 123	3 042 203
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		558 732
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	9 570	64 048
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 154	4 826
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	643 801	907 237
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 094	17 352
	Salaires et traitements*					FY	789 021	946 651
	Cotisations sociales (10)					FZ	287 517	307 646
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immo. - dotations aux amortissements* (14)					GA	263 980	211 506
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immo. - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	3 131	5 194
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	6 076	1 904
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	2 021 344	3 025 095
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	15 780	17 108
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	14 746	17 145
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	14 746	17 145
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(14 746)	(17 145)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 034	(37)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : 4 CONNECT — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		946
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)	HH		68
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		878
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 037 123	3 043 149
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	2 036 090	3 042 308
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	1 034	841

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11 — dont cotisations Madelin A10			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

4 CONNECT

2B AVENUE DESFEUX

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISE
25 RUE SYLVABELLE

13006 MARSEILLE
04 91 55 57 62

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux x
Art. 831-2 - Changements comptables x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations x
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant x
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels x
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS AU TITRE DES TRANSACTIONS NON CONCLUES AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ

Art. 834-2 - Informations spécifiques pour les sociétés anonymes x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus x
Art. 836-3 - Engagements pris en matière de crédit-bail x
Art. 836-5 - Autres opérations non inscrites au bilan x

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

Événements post-clôture

Informations significatives

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 313 285	355 865		1 669 150
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	25 558			25 558
Matériel de transport	12 682		7 722	4 960
Matériel de bureau et matériel informatique	30 655	1 483		32 138
Mobilier	666			666
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	5 000			5 000
TOTAL	1 387 846	357 348	7 722	1 737 472

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	742 702	260 170		1 002 872
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	13 520	2 598		16 118
Matériel de transport	12 682		7 722	4 960
Matériel de bureau et matériel informatique	27 661	1 128		28 789
Mobilier	476	84		560
TOTAL	797 041	263 980	7 722	1 053 300

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	5 000	5 000	
Créances de l'actif immobilisé	5 000	5 000	
Autres créances clients	1 154 431	1 154 431	
Personnel et comptes rattachés	857	857	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 243	5 243	
Débiteurs divers	15 999	15 999	
Créances de l'actif circulant	1 176 530	1 176 530	
Charges constatées d'avance	2 178	2 178	
TOTAL	1 183 709	1 183 709	

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	63 367	3 131			66 498
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	63 367	3 131			66 498

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	443 828	443 828		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	83 767	83 767		
Fournisseurs et comptes rattachés	334 421	334 421		
Personnel et comptes rattachés	120 803	120 803		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	109 035	109 035		
Taxe sur la valeur ajoutée	333 700	333 700		
Autres impôts taxes et assimilés	3 355	3 355		
Autres dettes	3 609	3 609		
TOTAL	1 432 518	1 432 518		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	185 118			

- INFORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES SOCIÉTÉS ANONYMES -

(Art. 834-2)

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

LE MOUEL BERENGERE PRESIDENTE

Conseil & Expertise Comptable
OROSCO, CASANOVA & ASSOCIÉS

SIEGE SOCIAL
315, avenue du Prado
13008 MARSEILLE
Tél. : 04 91 255 400
Fax : 04 91 830 609
www.cabinet-cec.fr

BUREAU DE BASTIA
A Casa Di i Mori
20620 BIGUGLIA
Tél. : 04 95 336 302
Fax : 04 95 304 121
www.cabinet-cec.fr

BUREAU DE LUCCIANA
Maison Lanfranchi
Casamozza
20290 LUCCIANA
Tél. : 04 95 361 226
www.cabinet-cec.fr

« 4 CONNECT »

SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE
CAPITAL SOCIAL : 100.000 €UROS
2 BIS AVENUE DESFEUX
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Conseil & Expertise Comptable

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2025

A l'Associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4 CONNECT SASU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la part « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion

exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 31 août 2026

Le Commissaire aux Comptes
Michel OROSCO

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	1 669 150	1 002 872	666 278	570 583	95 695	16.77
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	63 322	50 427	12 895	15 222	2 327-	15.29-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 000		5 000	5 000		
	Total de l'actif immobilisé (III)	1 737 472	1 053 300	684 172	590 805	93 367	15.80
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.				2 154	2 154-	100.00-
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	1 154 431		1 154 431	1 498 884	344 453-	22.98-
	Autres créances	22 099		22 099	24 760	2 661-	10.75-
	Charges constatées d'avance	2 178		2 178	2 287	108-	4.74-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	940		940	55 416	54 476-	98.30-
	Total de l'actif circulant (IV)	1 179 649		1 179 649	1 583 501	403 852-	25.50-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	2 917 121	1 053 300	1 863 822	2 174 306	310 485-	14.28-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	352	310	42	13.55
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	263 420	262 621	799	0.30
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 034	841	193	22.93
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	364 805	363 772	1 034	0.28
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	66 498	63 367	3 131	4.94
	Total des provisions (II)	66 498	63 367	3 131	4.94
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	527 595	570 637	43 042-	7.54-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	334 421	476 369	141 948-	29.80-
	Dettes fiscales et sociales	566 893	700 161	133 268-	19.03-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 609		3 609	
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	1 432 518	1 747 168	314 650-	18.01-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	1 863 822	2 174 306	310 485-	14.28-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 1 432 518 1 638 362

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises				558 732	558 732-	100.00-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 661 572		1 661 572	2 097 662	436 090-	20.79-
Montant net du chiffre d'affaires	1 661 572		1 661 572	2 656 394	994 822-	37.45-
Production stockée						
Production immobilisée			355 865	359 507	3 642-	1.01-
Subventions			14 253	18 000	3 747-	20.81-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				8 189	8 189-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			3 500		3 500	
Autres produits			1 933	113	1 820	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			2 037 123	3 042 203	1 005 080-	33.04-
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises				558 732	558 732-	100.00-
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 570	64 048	54 478-	85.06-
Variation de stock			2 154	4 826	2 671-	55.36-
Autres achats et charges externes (1)			643 801	907 237	263 436-	29.04-
Impôts, taxes et versements assimilés			16 094	17 352	1 257-	7.25-
Salaires			789 021	946 651	157 630-	16.65-
Cotisations sociales			287 517	307 646	20 129-	6.54-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			263 980	211 506	52 475	24.81
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			3 131	5 194	2 062-	39.71-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			6 076	1 904	4 172	219.11
Total des Charges d'exploitation (II)			2 021 344	3 025 095	1 003 751-	33.18-
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			15 780	17 108	1 329-	7.77-
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	14 746	17 145	2 399-	13.99-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	14 746	17 145	2 399-	13.99-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	14 746-	17 145-	2 399	13.99
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 034	37-	1 070	NS
Produits exceptionnels (VII)		946	946-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)		68	68-	100.00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		878	878-	100.00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 037 123	3 043 149	1 006 026-	33.06-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 036 090	3 042 308	1 006 218-	33.07-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 034	841	193	22.93

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

4 CONNECT

2B AVENUE DESFEUX

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISE
25 RUE SYLVABELLE

13006 MARSEILLE
04 91 55 57 62

ANNEXE

SOMMAIRE

- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Art. 831-1 - Principes généraux x
Art. 831-2 - Changements comptables x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

- INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIF

Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations x
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant x
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels x
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice x

- INFORMATIONS AU TITRE DES TRANSACTIONS NON CONCLUES AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ

Art. 834-2 - Informations spécifiques pour les sociétés anonymes x

- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus x
Art. 836-3 - Engagements pris en matière de crédit-bail x
Art. 836-5 - Autres opérations non inscrites au bilan x

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

Événements post-clôture

Informations significatives

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 313 285	355 865		1 669 150
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	25 558			25 558
Matériel de transport	12 682		7 722	4 960
Matériel de bureau et matériel informatique	30 655	1 483		32 138
Mobilier	666			666
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	5 000			5 000
TOTAL	1 387 846	357 348	7 722	1 737 472

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	742 702	260 170		1 002 872
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	13 520	2 598		16 118
Matériel de transport	12 682		7 722	4 960
Matériel de bureau et matériel informatique	27 661	1 128		28 789
Mobilier	476	84		560
TOTAL	797 041	263 980	7 722	1 053 300

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	5 000	5 000	
Créances de l'actif immobilisé	5 000	5 000	
Autres créances clients	1 154 431	1 154 431	
Personnel et comptes rattachés	857	857	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 243	5 243	
Débiteurs divers	15 999	15 999	
Créances de l'actif circulant	1 176 530	1 176 530	
Charges constatées d'avance	2 178	2 178	
TOTAL	1 183 709	1 183 709	

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	63 367	3 131			66 498
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	63 367	3 131			66 498

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	443 828	443 828		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	83 767	83 767		
Fournisseurs et comptes rattachés	334 421	334 421		
Personnel et comptes rattachés	120 803	120 803		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	109 035	109 035		
Taxe sur la valeur ajoutée	333 700	333 700		
Autres impôts taxes et assimilés	3 355	3 355		
Autres dettes	3 609	3 609		
TOTAL	1 432 518	1 432 518		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	185 118			

- INFORMATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES SOCIÉTÉS ANONYMES -

(Art. 834-2)

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

LE MOUEL BERENGERE PRESIDENTE